



Formation organisée avec le soutien de la Région Normandie



Institut de Formation des Cadres de Santé

## **DE LA PRÉPARATION AU CONCOURS ... A L'ENTRÉE EN FORMATION**



# **Réussir son entrée à l'IFCS CHU de Rouen**

Espace Régional de Formation des Professions de Santé

14, rue du Professeur Stewart – 76042 ROUEN Cedex 1

☎ 02.32.88.85.45/46 – Fax :02.32.88.83.72

Secretariat.IFCS@chu-rouen.fr Site <https://www.ifcs.chu-rouen.fr>

 Facebook : IFCS CHU de Rouen

 YouTube CHU de Rouen playlist ERFPS

# **PARTIE 1**

*S'informer*

## 1.1 – DECOUVRIR L’I.F.C.S. DU C.H.U. ROUEN NORMANDIE

→ l’Institut de Formation des Cadres de Santé du C.H.U. Rouen Normandie

14 rue du Pr Stewart 76042 ROUEN CEDEX 1 (Cf. plan en annexe 1)

e.mail : [Secretariat.IFCS@chu-rouen.fr](mailto:Secretariat.IFCS@chu-rouen.fr) site web : <https://www.ifcs.chu-rouen.fr>

☎ 02.32.88.85.45/46

📠 02.32.88.83.72



*Suivez notre actualité sur facebook : IFCS CHU de Rouen*



*CHU de Rouen playlist ERFPS*

L’Institut de formation des cadres de santé, l’une des composantes de l’Espace Régional de Formation des Professions de Santé (E.R.F.P.S.) est géré par le C.H.U. Rouen Normandie. Il est en interaction avec les 13 autres Instituts de l’E.R.F.P.S.

Il est subventionné par la Région Normandie et s’inscrit dans le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales. Sa capacité d’accueil est **de 45 places pour 9 professions paramédicales**.

Il est en relation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux et les structures de formation en santé de la région.

Par son adhésion au Comité d’Entente des Formations Infirmière et Cadre, il travaille en réseau avec la majorité des I.F.C.S. de France.

**Centré sur l’interprofessionnel**, l’I.F.C.S. de Rouen offre à 9 professions paramédicales :

- infirmier
- ergothérapeute
- diététicien
- masseur-kinésithérapeute
- psychomotricien.
- technicien de laboratoire
- préparateur en pharmacie
- manipulateur en électroradiologie médicale
- orthophoniste

l’opportunité de se préparer aux métiers de cadre de santé :

- **cadre de santé responsable de secteurs d’activités de soins,**
- **cadre de santé formateur de professionnels de santé.**

et d’obtenir le **Diplôme de Cadre de Santé**.

**Centré sur l’accompagnement des parcours individuels**, l’I.F.C.S. :

- ☛ assure information et conseils,
- ☛ propose trois offres de préparation au concours d’entrée en formation de cadre de santé, et un accompagnement par la sophrologie
- ☛ organise en fonction des demandes :
  - \* l’épreuve écrite dans les DOM-TOM,
  - \* des épreuves aménagées pour les candidats handicapés,

**L'I.F.C.S. a signé avec l'Université de Rouen une convention** visant à ce que chaque étudiant cadre de santé puisse valider une première année de Master tout en préparant le Diplôme de Cadre de santé. Chaque étudiant ayant obtenu le Diplôme de Cadre de Santé peut accéder dans les cinq ans suivant l'obtention du D.C.S. à une deuxième année de Master.

Les mentions des masters concernés sont les suivantes :

① **UFR Médecine/IAE - Master Santé, Soins et Société : 1 parcours :**

- Management des organisations sanitaires et médico-sociales

② **UFR Sciences de l'Homme et de la Société - Master Sciences de l'Éducation : 4 parcours :**

- Conseil et ingénierie en formation (*2 possibilités : présentiel ou distanciel*)
- Ingénierie en éducation à la santé et éducation thérapeutique (*présentiel*)
- Enjeux et pratiques en éducation et formation (*présentiel*)
- Master international francophone en éducation et formation (*distanciel*).

**N'hésitez pas à prendre contact avec l'I.F.C.S. pour construire votre projet :**

\* le secrétariat est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h

\* le directeur reçoit sur rendez-vous les personnes qui le souhaitent.

## **1.2 – CONNAITRE LA REGLEMENTATION**

La formation de cadre de santé est sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé qui délivre le Diplôme de Cadre de santé. Elle fait l'objet d'un ensemble de textes juridiques <sup>1</sup> :

Ce diplôme est conseillé ou requis pour :

- manager des équipes soignantes dans les établissements sanitaires et médico-sociaux,
- former des professionnels de santé,
- assurer des missions transversales dans les institutions sanitaires et médico-sociales (vigilances, conduite de projets...).

---

<sup>1</sup> - décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé  
- décret n° 2008-806 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé  
- arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé

## Pour accéder à la formation de cadre de santé, il est obligatoire :

- ↪ **d'être titulaire d'un diplôme** ou autre titre permettant d'exercer la profession :
  - ♦ d'infirmier(e) ou ♦ d'ergothérapeute ou ♦ de diététicien(ne) ou ♦ de masseur-kinésithérapeute ou
  - ♦ de technicien(ne) de laboratoire ou ♦ de préparateur(trice) en pharmacie ou ♦ de manipulateur(trice) en électroradiologie médicale ou ♦ d'orthophoniste ou ♦ de psychomotricien(ne).
  
- ↪ **de justifier de quatre années d'exercice professionnel** à temps plein dans la profession d'origine ou d'une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au **31 janvier 2019**.
  
- ↪ **de remettre un dossier complet d'inscription** au plus tard le 15 février 2019. Le dossier peut être **déposé** au secrétariat de l'I.F.C.S. ou **envoyé par courrier** (au 15 février 2019 cachet de la poste faisant foi).
  
- ↪ **de satisfaire aux épreuves de sélection.**

## LA SÉLECTION : DEUX ÉPREUVES

### L'ADMISSIBILITÉ

- ➔ UNE ÉPREUVE ÉCRITE ET ANONYME COMMENTAIRE D'UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS RELATIFS A UN SUJET D'ORDRE SANITAIRE OU SOCIAL

Date : 04 mars 2019 à 13h  
Résultats : 11 mars 2019 à 15h

- ➔ **obtenir un minimum de 10 /20 pour pouvoir se présenter à l'admission**

et

### L'ADMISSION

- ➔ UNE ÉPREUVE ORALE A PARTIR D'UN DOSSIER RÉDIGÉ PAR LE CANDIDAT  
Dépôt de ce dossier : 20 mars 2019

Date : entre le 27 mars et 02 avril 2019  
Résultats : 05 avril 2019 à 15h

- ➔ **obtenir un minimum de 10 /20 pour être classé**

- ➔ **NOTE FINALE** : note admissibilité  $\geq 10$  + note admission  $\geq 10$  = note  $\geq 20 /40$ .  
Tout candidat ayant obtenu une note  $\geq 20 /40$  est classé.

Le jury dresse pour chaque profession une liste des candidats admis en fonction des places mises au concours, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistements ou de reports d'entrée.

# **PARTIE 2**

*Concourir*

## 2.1 – PREPARER LE CONCOURS

Devenir cadre de santé consiste avant tout à changer de métier au sein de sa filière d'origine. Ceci implique un changement de positionnement au sein d'une équipe, d'une institution de soins ou de formation paramédicale. Il ne s'agit plus de dispenser des soins mais de permettre à d'autres de le faire ou de leur apprendre à le faire.

La construction d'une démarche de formation de cadre de santé repose sur 3 axes :

### ❶. Préciser son projet professionnel :

- \* faire un bilan de son parcours professionnel :  
*caractéristiques / acquis / évolution des centres d'intérêts / questionnement formalisation et argumentation de ses valeurs,*
- \* formaliser sa conception des métiers de cadre de santé (*représentations et expérience si exercice de cadre*),
- \* mettre à jour son projet de carrière (*types de postes de cadre envisagés*) et ses besoins de formation.

### ❷. S'informer :

- \* auprès de l'I.F.C.S. des modalités d'accès mais aussi du programme de formation et du projet pédagogique,
- \* auprès de son employeur et/ou organisme de gestion de la formation continue des possibilités d'aides financières pour se former.

### ❸. Se préparer au concours d'entrée :

- \* à travers les épreuves de sélection, le jury cherche à repérer chez chaque candidat des aptitudes dans les domaines suivants :
  - l'expression écrite et orale
  - l'écoute
  - l'analyse et la synthèse
  - l'argumentation
  - l'ouverture d'esprit et la prise de recul
  - le questionnement et l'implication professionnels
  - la gestion du stress
- \* Il cherche également à cerner où en est chaque candidat dans sa démarche pour devenir cadre de santé.

### ⇒ Ceci implique :

- de faire le point sur ses capacités d'expression écrite et orale et si nécessaire de prendre les moyens pour les améliorer avant d'envisager une préparation aux épreuves du concours (aide par l'entourage – cours particuliers – structures de formation continue...),
- d'être curieux et de s'intéresser plus particulièrement aux grandes questions qui se posent dans les domaines sanitaire et social en s'interrogeant toujours de la manière suivante :
  - [pour un sujet donné : . de quoi s'agit-il ?
  - . quelles sont les différentes approches et opinions que j'ai pu repérer ?
  - . quelle est mon opinion ? ]
- de prendre, de retrouver ou d'entretenir l'habitude de lire en ciblant des écrits centrés sur les cadres de santé et sur les problématiques sanitaires et sociales,

- d'échanger avec des cadres de santé sur leurs visions de leurs métiers,
- de développer sa capacité à prendre du recul par rapport aux idées, aux pratiques, aux événements (par exemple : distinguer les pratiques de mon service ou de mon établissement des différentes pratiques possibles en matière de mise en œuvre de la réglementation),
- d'acquérir et/ou actualiser certaines connaissances (Cf. ci-dessous et page suivante).

## **L'I.F.C.S. VOUS ACCOMPAGNE POUR PREPARER LES EPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION DE CADRE DE SANTE**

*Cette formation est facultative. Elle vise à accompagner les candidats qui le souhaitent dans leur démarche de préparation au concours d'entrée en formation de cadre de santé. L'I.F.C.S. propose 20 journées de formation chaque année de septembre à mars. Les inscriptions ont lieu chaque année au mois de mai.*

*La fiche descriptive de cette préparation aux épreuves du concours d'entrée est en **annexe 2**.*

## **CONNAISSANCES REQUISES POUR LE CONCOURS D'ENTREE**

### Liste des connaissances requises :

- \* réglementation de l'exercice professionnel : existence / dates / grands principes des différents textes réglementaires,
- \* statut de la fonction publique hospitalière ou territoriale ou droit du travail dans le secteur privé (suivant le secteur où exerce le candidat) : grands principes,
- \* fonctionnement des institutions sanitaires et médicosociales publiques ou privées :
  - existence et grands principes des textes réglementaires en vigueur
- \* responsabilité juridique du professionnel de santé :
  - responsabilité pénale / civile / disciplinaire : définitions et grands principes,
- \* formation professionnelle initiale :
  - existence d'un référentiel de formation suivant le métier d'origine
  - grands principes de l'encadrement des stagiaires
  - actualité de la formation professionnelle / nouveaux référentiels de formation,
- \* fonctionnement des institutions françaises :

Le jury du concours d'entrée attend d'un candidat qu'il ait acquis et qu'il sache mobiliser à bon escient des connaissances relatives à l'exercice de sa profession et à la formation professionnelle dans sa filière.



## 2.2 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

### 1. PRE-INSCRIPTION EN LIGNE VIA MYCONCOURS :

Pré-inscription en ligne à partir du Mercredi 02 janvier 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019 :

<https://myconcours.chu-rouen.fr>

#### **ATTENTION !**

La saisie de vos données sur le site internet ne constitue pas l'inscription au concours : il s'agit d'un pré-remplissage du dossier que vous devrez compléter, imprimer puis envoyer par voie postale avant le vendredi 15 février 2019 minuit, cachet de la poste faisant foi.

#### SAISIE EN LIGNE DES DONNEES DEMANDEES

Ouvrez votre navigateur internet, allez à l'adresse : <https://myconcours.chu-rouen.fr>



Suivez les 3 étapes dans l'ordre croissant :

- 1) Lecture impérative de cette notice d'information,
- 2) S'inscrire, imprimer la fiche concours remplie lors de votre préinscription sur internet, et
- 3) Constituer le dossier administratif, et envoi.

#### Remarque :

- Il est nécessaire de renseigner une adresse mail « Gmail », veuillez en créer une si vous n'en disposez pas.

### 2. IMPRESSION DU DOSSIER SUR LE SITE DU CHU de ROUEN ET CONSTITUTION DU DOSSIER PAPIER

**Le dossier d'inscription complet - à fournir entre le 02 janvier et le 15 février 2019 au plus tard doit comporter :**

- ✪ la fiche de pré-inscription dûment complétée et imprimée via MyConcours (avec votre photo)
- ✪ une photocopie recto/verso de la pièce d'identité ou du passeport, en cours de validité aux dates des épreuves (écrit et oral).
- ✪ un chèque de 150 euros en règlement des droits d'inscription aux épreuves de sélection  
*à l'ordre du Trésorier Principal du CHU de ROUEN*

**En cas de désistement ou d'absence aux épreuves, les droits d'inscription ne sont pas remboursés.**

- ✪ la copie du/des diplôme(s) ou autre titre permettant d'exercer la profession :
 

|                               |    |  |
|-------------------------------|----|--|
| ou - infirmier                | ou | - technicien de laboratoire                  |
| ou - ergothérapeute           | ou | - préparateur en pharmacie                   |
| ou - diététicien              | ou | - manipulateur en électroradiologie médicale |
| ou - masseur-kinésithérapeute | ou | - orthophoniste                              |
| ou - psychomotricien.         |    |  |

✪ une attestation de l'employeur ou des employeurs justifiant de l'ensemble de l'exercice professionnel (qui doit être d'au moins 4 années au 31 janvier 2019) ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercices.

✪ un certificat médical – **joint à la fiche d'inscription** - émanant d'un médecin agréé attestant **l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation** par le candidat. (la liste des médecins agréés est consultable sur internet).

*Le médecin ayant rédigé le certificat doit clairement s'identifier et apposer sa signature sur ce certificat.*

✪ le certificat de vaccinations – **joint à la fiche d'inscription** - complété et signé par un médecin attestant que le/la candidat(e) est à jour des vaccinations obligatoires (*en référence aux (articles L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique)*)

*Le médecin ayant rédigé le certificat doit clairement s'identifier et apposer sa signature sur ce certificat.*

✪ une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat(e) à régler les frais de scolarité.

✪ 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur libellées à l'adresse du candidat.

### 3. ENVOI DU DOSSIER A L'I.F.C.S.

Transmettre votre dossier d'inscription papier complet accompagné de la fiche de pré-inscription à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Cadres de Santé du CHU de ROUEN  
E.R.F.P.S.  
14 rue du Professeur Stewart  
76042 ROUEN Cedex1

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 15 FEVRIER 2019**

(Cachet de la poste faisant foi)

**ATTENTION : aucun dossier ne sera accepté APRES LE 15 FEVRIER 2019**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
NE PERMETTRA PAS L'INSCRIPTION AU CONCOURS  
IL SERA RETOURNÉ AU CANDIDAT après la clôture des inscriptions**

**N.B. : l'Institut de formation des cadres de santé peut organiser l'épreuve écrite du concours à distance pour les candidats des D.O.M. – T.O.M. Les candidats intéressés doivent prendre contact avec le secrétariat de l'I.F.C.S. début janvier 2019 pour faciliter la mise en place de cette épreuve à distance. L'épreuve d'admission a toujours lieu à Rouen.**

## **2.3 – PASSER LES EPREUVES**

**La sélection comporte : → une épreuve d'admissibilité  
→ une épreuve d'admission**

### **L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Cette épreuve, écrite et anonyme, d'une durée de 4 heures est notée sur 20. Elle consiste en une synthèse et un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat(e), son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit, sa qualité de son expression écrite et la justesse des connaissances utilisées.

Le dossier support de cette épreuve peut comporter un ou plusieurs documents. Les candidats doivent répondre à deux questions successives :

- **la première** les invite à dégager les idées essentielles du dossier et à en présenter la synthèse sous forme rédigée. Elle vise à évaluer leurs capacités d'analyse et de synthèse,
- **la deuxième** leur demande de choisir l'une des idées et de la commenter :
  - en restant en lien avec le dossier,
  - en mobilisant connaissances, expériences professionnelles et/ou personnelles.

Elle vise à évaluer leur capacité à mobiliser leurs connaissances, à structurer leurs idées et à les argumenter.

Par ailleurs, une partie de la notation est réservée à la qualité de leur expression écrite et à la présentation de leur travail.

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <i>DATE DE L'EPREUVE</i>  | <i>DATE DES RESULTATS<br/>D'ADMISSIBILITE</i> |
| <b>04 MARS 2019 A 13H</b> | <b>11 MARS 2019 A 15H</b>                     |

La note minimale pour être admissible est fixée à 10 /20 et permet de se présenter à l'épreuve d'admission.

**L'EPREUVE D'ADMISSION** : elle est réalisée à partir d'un dossier rédigé par le/la candidat(e).

Ce dossier se compose : → d'un curriculum vitae ① (voir page 12)

→ d'une présentation **personnalisée** de son projet professionnel de devenir cadre de santé ② (voir page 12)

**Dossier à fournir à l'Institut de formation des cadres de santé  
pour le 20 mars 2019 au plus tard en 3 exemplaires**

Cette épreuve, notée sur 20, comporte :

- l'examen du dossier ③ (voir page 12)
- un exposé oral de dix minutes au cours duquel le/la candidat(e) argumente son dossier ④
- un entretien de vingt minutes avec un jury composé de 3 personnes. ⑤ (voir page 12)

| <i>DATE DE L'EPREUVE</i>                    | <i>DATE DES RESULTATS D'ADMISSION</i> |
|---|---------------------------------------|
| <b>Entre le 27 mars et le 02 avril 2019</b> | <b>05 avril 2019 A 15H</b>            |

Pour être admis(e) en formation cadre, la note finale (*note d'admissibilité + note d'admission*) doit être égale ou supérieure à 20 /40 sans que la note d'admissibilité et la note d'admission ne soient inférieures à 10 /20.

Le jury dresse une liste des candidats admis ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistements ou de reports d'entrée pour chacune des 9 professions accueillies dans l'I.F.C.S.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir les places attribuées à une profession donnée, la (ou les) place(s) vacante(s) est(sont) proposée(s) à des candidats d'une autre profession restés en liste complémentaire (*Cf. article 5 de l'arrêté du 14 août 2002*).

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée en vue de laquelle les épreuves sont organisées. Un report d'admission d'un an peut être accordé dans certaines situations. (*Cf. article 9 de l'arrêté du 18 août 1995*).

## PRECISIONS CONCERNANT LE DOSSIER PROFESSIONNEL ET L'ENTRETIEN

### ① Aucune présentation particulière du curriculum vitae n'est exigée.

Par contre : doivent apparaître

- la présentation du candidat (nom - âge - situation...)
- les diplômes et les formations suivies
- l'ensemble des activités professionnelles
- tout autre élément que le candidat jugera utile.

La cohérence d'ensemble des différentes parties du curriculum vitae sera appréciée par le jury ainsi que la richesse de celui-ci.

*Les diplômes et attestations de travail déjà fournis lors de l'inscription administrative n'ont pas à être joints.*

### ② Cette deuxième partie du dossier présente de manière personnalisée le projet professionnel de devenir cadre de santé.

Le candidat met en évidence :

- les liens qu'il établit entre l'analyse de son parcours et sa représentation des métiers de cadres de santé,
- ce qu'il en dégage pour son projet de devenir cadre de santé
- les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle.

Il doit également évoquer :

- les moyens qu'il a pris pour mettre en œuvre son projet (démarches, formations, changement de postes...)
- ses besoins de formation.

Le candidat choisit le plan de cette deuxième partie. Le jury en appréciera la cohérence.

**Règles de forme à respecter** : format dactylographie – police 12, arial, times –texte justifié – interligne 1,15 maximum 15 pages hors annexes.

### ③ L'examen du dossier est fait hors de la présence du candidat par les 3 membres du jury auprès desquels il présentera son projet professionnel et l'argumentera.

### ④ L'argumentation orale du dossier permet aux membres du jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- . présenter oralement son travail écrit en faisant preuve d'esprit de synthèse,
- . le commenter (explicitation de sa démarche – données complémentaires éventuelles – regard critique).

### ⑤ Au cours de l'entretien, le jury appréciera les capacités du candidat :

- à écouter, argumenter, défendre ses points de vue et à se questionner en tant que professionnel de santé

# **PARTIE 3**

*Entrer en formation  
de cadre de santé*

### **3.1 – S'ORGANISER**

La formation dure 10 mois de début septembre à fin juin. Toutes les activités de formation sont obligatoires et exigent une disponibilité du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures. Les cours se déroulent dans les locaux de l'I.F.C.S. Néanmoins, certains travaux peuvent générer des déplacements en Haute-Normandie voire au delà.

A hauteur de six semaines, les lieux de stage sont proposés par l'I.F.C.S., en Haute-Normandie mais aussi en France voire à l'étranger. Sept semaines de stage sont négociés par les étudiants et validés par l'I.F.C.S.

Deux semaines de travail personnel de recherche et de documentation sont prévues au cours de la formation (une en fin d'année civile et l'autre en avril).

La semaine de congés prévue par la réglementation est en général positionnée pour les fêtes de fin d'année. Aucun autre congé ne peut être octroyé.

### **3.2 – RECHERCHER DES FINANCEMENTS**

Nous vous invitons à prendre contact avec votre direction des ressources humaines le plus tôt possible dans la construction de votre projet. Ceci vous permettra de connaître les différentes modalités de prise en charge financière qui pourront vous être offertes :

- promotion professionnelle (études promotionnelles) si vous travaillez dans la Fonction Publique Hospitalière,
- congé de formation professionnelle (C.F.P.) si vous travaillez dans les Fonctions Publiques Hospitalière ou Territoriale,
- congé individuel de formation (C.I.F.) si vous travaillez pour le secteur privé.

Soyez attentifs aux conditions de rémunération et de paiement des frais de formation qui vous seront proposées.

Si vous souhaitez entrer en formation sans aide financière, il vous faudra solliciter un congé pour formation.

#### **COÛT DE LA FORMATION**

Les frais de formation sont révisables chaque année.

Ils sont fixés par la Directrice Générale du C.H.U. Rouen Normandie.

A titre indicatif : les frais de formation 2018 / 2019 s'élèvent à 11 000 €.

Les frais d'hébergement et de déplacement pour les quatre stages effectués pendant la formation ne sont pas pris en charge par l'I.F.C.S.

### 3.3 – DECOUVRIR LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Pour chaque promotion d'étudiants, l'équipe de formateurs construit un projet andragogique qui est remis le jour de la rentrée. Il s'appuie sur la réglementation en vigueur (*notamment l'annexe de l'arrêté du 18 août 1995 – Cf. annexe 3*), l'évolution des métiers de cadre de santé et les orientations andragogiques de l'équipe.

A titre indicatif, nous vous communiquons le préambule et l'introduction du projet pédagogique concernant les étudiants de la promotion 2018 – 2019.

#### ***PREAMBULE (extrait du projet pédagogique promotion 2018 – 2019)***

Les cadres de santé constituent un groupe professionnel spécifique composé de professionnels paramédicaux ayant une qualification reconnue de :

- **cadre de santé responsable de secteurs d'activités de soins,**
- **cadre de santé formateur de professionnels de santé.**

Ils sont reconnus par une identité ancrée dans le soin, s'appuyant sur des valeurs humanistes et des règles déontologiques. Ils sont également reconnus par leur expérience d'un minimum de quatre ans en qualité de professionnel de santé et leur formation en I.F.C.S. validée par le Diplôme de Cadre de Santé.

***Etudiant(e) de la promotion 2018– 2019*** vous êtes un professionnel paramédical issu de l'un des 9 métiers accueillis à Rouen :

*INFIRMIER(E)S – ORTHOPHONISTES - ERGOTHERAPEUTES - DIETETICIEN(NES) – PSYCHOMOTRICIEN(NE)S - MASSEURS-KINESITHERAPEUTES –<sup>2</sup>  
TECHNICIEN(NE)S DE LABORATOIRE - PREPARATEUR(TRICE)S EN PHARMACIE - MANIPULATEUR(TRICE)S EN ELECTROLOGIE MEDICALE*

*Nous nous engageons à vous proposer une formation vous permettant :*

- *de partager vos idées, expériences et connaissances avec les autres étudiants,*
- *de mettre en œuvre votre compétence à gérer individuellement et au sein d'un groupe les situations d'apprentissages offertes,*
- *de faire émerger vos valeurs professionnelles pour construire votre identité de cadre de santé,*
- *de développer votre capacité à travailler en équipe pluri professionnelle,*
- *d'approfondir les différents métiers de cadre de santé.*
- *de prendre du recul par rapport au métier de cadre de santé.*
- *de développer des capacités d'agilité et d'innovation managériales et pédagogiques.*

Nous considérons la formation conduisant au Diplôme de Cadre de Santé comme une étape indispensable dans le parcours de professionnalisation de chacun. Elle s'ancre dans l'histoire, les compétences et le potentiel de chaque étudiant. Elle s'inscrit dans un parcours de « **Formation Tout au Long de la Vie** ».

---

<sup>2</sup> Dans le cadre d'un parcours de professionnalisation en management, l'IFCS intègre au cours de la formation des encadrantes des secrétariats médicaux ou administratifs sur certains modules.



*Nous nous engageons à vous accompagner dans votre démarche. Vous pourrez individuellement et au sein d'un collectif :*

- *faire des propositions en matière de thématiques et d'activités andragogiques,*
- *vous exprimer sur la formation proposée,*
- *établir des liens entre les apports de la formation et votre projet professionnel,*
- *bénéficier d'un accompagnement andragogique,*
- *construire vos projets professionnels et universitaires*

**Nous comptons sur votre implication individuelle et votre engagement au sein de la promotion pour vous accompagner vers la réussite de cette étape.**

Les cadres de santé gèrent au quotidien des situations de travail complexes et assument divers champs de responsabilité. Confrontés, dans un rythme accéléré, à un environnement aux mutations multiples (recompositions sociales, économiques et culturelles), les cadres de santé font face aux réformes organisationnelles régulières des structures de soins et de formation, aux intérêts nouveaux des apprenants et des professionnels de santé, aux attentes des usagers.

La formation conduisant au Diplôme de Cadre de Santé est une formation professionnelle. Elle vise l'acquisition de ressources et l'aptitude à les combiner en situation de travail. Elle ne peut avoir comme finalité la compétence immédiate du nouveau cadre dès sa prise de fonction, mais elle lui permet de gérer certaines situations et de développer les compétences qui sont nécessaires.

***Etudiant(e) de la promotion 2018– 2019, vous êtes un professionnel ayant déjà acquis certaines connaissances et développé certaines compétences. Ce projet andragogique vous permettra :***

- *de repérer les ressources sur lesquelles vous pouvez d'ores et déjà vous appuyer,*
- *d'identifier celles que vous devez acquérir,*
- *de comprendre les liens entre les différentes thématiques abordées en formation et leur articulation avec l'exercice professionnel des cadres de santé.*

*Vous trouverez des documents complémentaires à ce projet qui vous aideront à comprendre :*

- *la place des stages dans vos apprentissages,*
- *les modalités de validation de vos acquis pendant la formation.*

*Vous pourrez consulter ces documents autant que nécessaire.*

## **INTRODUCTION** (extrait du projet andragogique promotion 2018 – 2019)

La formation des cadres de santé prépare à deux métiers :



**le métier de cadre de santé responsable  
de secteurs d'activités de soins**

**le métier de cadre de santé formateur  
de professionnels de santé**

Pour chacun de ces métiers 8 compétences sont identifiées<sup>3</sup> :

### **METIER DE CADRE DE SANTE RESPONSABLE DE SECTEURS D'ACTIVITES DE SOINS**

- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins
- Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soins
- Manager les équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soins
- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle
- Contrôler et évaluer les activités
- Conduire une démarche qualité et de gestion des risques
- Conduire un projet, des travaux d'études et de recherche
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte.

### **METIER DE CADRE DE SANTE FORMATEUR DE PROFESSIONNELS DE SANTE**

- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins
- Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation
- Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins
- Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Communiquer et transmettre les informations.

Chacune de ces compétences se construit à partir de ressources acquises avant la formation cadre par l'expérience professionnelle et le parcours de formation. Certaines ressources se retrouvent dans plusieurs voire toutes les thématiques (ci-dessous), ce qui démontre leur dimension transversale.

### **COMPETENCES CLES**

Les défis actuels et futurs à relever sont nombreux, avec notamment les nouveaux besoins de santé qui vont modifier considérablement les soins et les lieux de prise en charge de ces patients. La succession des réformes hospitalo-universitaires associée aux évolutions structurelles comme le fort développement de l'ambulatoire ou en formation l'implantation du e-learning, amènent inévitablement à des modifications d'habitudes chez les professionnels de santé où parfois incompréhensions et/ou résistances aux changements s'invitent dans le travail quotidien du cadre.

<sup>3</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé – D.G.O.S. document de travail décembre 2012. Travaux du groupe de production cadre de santé

Pour s'adapter aux exigences actuelles dans le champ du management et de la pédagogie, l'équipe de formateurs a dégagé **des compétences clés** :

- Une compétence de **leadership**, c'est-à-dire « la capacité d'un individu à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs. On dira alors qu'un leader est quelqu'un qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer »<sup>4</sup>. En effet, tant pour le manager que le formateur, cette compétence paraît primordiale.
- La compétence de **communication** qui « consiste à partager des informations de manière à créer une compréhension mutuelle entre toutes les parties concernées sur des pensées, des intentions et des idées, que l'on soit d'accord ou non »<sup>5</sup>. Elle va de pair avec la compétence de leadership. La complexité des organisations, la multiplicité des acteurs et l'impact grandissant de l'image dans notre société obligent le cadre à maîtriser sa communication tant verbale que non verbale, mais aussi d'identifier et de décrypter rapidement celle des autres acteurs (partenaires de soins, patients, familles, etc.). Le développement des réseaux sociaux dans notre société tant chez les soignants que chez les patients<sup>6</sup> et bien sûr les étudiants nécessite pour le cadre d'apprendre à utiliser d'autres modes de communication et d'accompagner ses collaborateurs à l'éducation aux médias.
- Une compétence **numérique**, c'est-à-dire une capacité à utiliser les outils et les possibilités numériques pour trouver et utiliser de l'information ou des données permettant de rendre plus efficace son quotidien professionnel et de maintenir la nécessaire proximité avec l'équipe qu'il manage aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Cette compétence s'appuie sur le connectivisme « comme un modèle d'apprentissage qui reconnaît les bouleversements sociaux occasionnés par les nouvelles technologies, lesquelles font en sorte que l'apprentissage n'est plus seulement une activité individualiste et interne, mais est aussi fonction de l'entourage et des outils de communication dont on dispose » (Guit, 2004 cité par Duplâa et Tallat, 2011)<sup>7</sup>
- Une compétence **d'adaptation associée à une intelligence émotionnelle**. Le cadre est un manager de l'incertitude, il ajuste en permanence sa posture managériale entre les exigences de l'institution, les attentes et les comportements des agents et des usagers. Ainsi son intelligence émotionnelle<sup>8</sup>, sa capacité à prendre du recul, à s'adapter en permanence lui permettent d'interagir calmement avec les professionnels et de les accompagner positivement dans ces transformations. Il est garant de la qualité de vie au travail et/ou en formation et à la détection des risques psychosociaux.
- Une compétence à **travailler en pluridisciplinarité** et à développer un réseau social professionnel. En effet, l'impulsion de la loi HPST, la formalisation des pôles d'activité clinique et médico-technique et l'instauration des GHT nécessitent que le cadre puisse collaborer efficacement avec l'ensemble des acteurs dans des espaces de lieux et de temps différents d'il y a quelques années. Il doit s'appuyer sur des personnes ressources afin de répondre, souvent dans un temps limité, aux objectifs fixés par l'institution. Qu'ils soient paramédicaux ou administratifs, cette collaboration est essentielle afin de répondre aux objectifs de la stratégie institutionnelle.

---

<sup>4</sup> Perspective monde, Université de Sherbrooke (consulté le 19/03/2017)  
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1619>

<sup>5</sup> <http://edupronet.com/8-competences-indispensables-aux-eleves-dans-le-futur/>  
consulté le 19 mars 2017.

<sup>6</sup> Exemple avec My hospifriends (<http://myhospifriends.com>) . 1er réseau social pour les patients hospitalisés : « Il permet aux patients hospitalisés d'entrer en contact avec d'autres patients, de se faire de nouveaux amis, en échangeant autour de leurs passions et affinités, et de réduire ainsi leur isolement »

<sup>7</sup> Duplâa, E. Tallat, N. (2011). Connectivisme et formation en ligne. Etude de cas d'une formation initiale d'enseignants du secondaire en Ontario. Distances et savoirs, 2011/4 (vol.9), p54-564.

<sup>8</sup> « Compétence sociale impliquant la capacité à contrôler ses émotions et celles des autres, de différencier entre elles et d'utiliser l'information pour guider ses pensées et ses actions » <http://edupronet.com/8-competences-indispensables-aux-eleves-dans-le-futur/> consulté le 20 mars 2017.

- Une compétence à **résoudre des problèmes et à accompagner les professionnels au(x) changement(s) grâce à l'utilisation d'outils méthodologiques, des capacités d'analyse et un esprit créatif.** Le cadre mobilise les méthodologies et outils de gestions de projet tout en utilisant les concepts de psychologie, de sociologie et d'analyse sociologique des organisations afin de prendre du recul pour analyser les situations quotidiennes et ainsi accompagner ses collaborateurs et trouver collectivement des solutions dans un contexte contraint tant humainement qu'économiquement. Son esprit créatif et les ressources sociales qu'il a su développer lui permettent de transformer la contrainte en opportunité et répondre aux exigences qualités.
- Enfin, le cadre mobilise une **compétence économique-écologique** compte tenu des contraintes budgétaires fortes qui impactent notre société et le monde hospitalo-universitaire. Par une réflexion engagée dans la durée et la mise en place d'une relation de confiance basée sur des valeurs fondamentales comme l'équité, la bienveillance, l'exigence ou encore l'honnêteté, le cadre développe un **management et/ou une pédagogie durable** qui permettent de construire durablement des relations de travail où se mêlent prise en compte économique et qualité de vie de travail. En mobilisant ses compétences en communication, il devient un traducteur et un accompagnateur des contraintes économiques grâce à un questionnement éthique qui permet de donner du sens à ces évolutions au regard des valeurs professionnelles, personnelles et institutionnelles.

## CONCLUSION

Ce document rassemble une grande partie des informations concernant les modalités d'inscription.  
Pour toutes précisions complémentaires :

- ⇒ le secrétariat de l'Institut de formation des cadres de santé est à votre disposition du lundi au vendredi de 9H à 17H.
- ⇒ Le Directeur de l'Institut reçoit sur rendez- vous.

\* \* \* \* \*

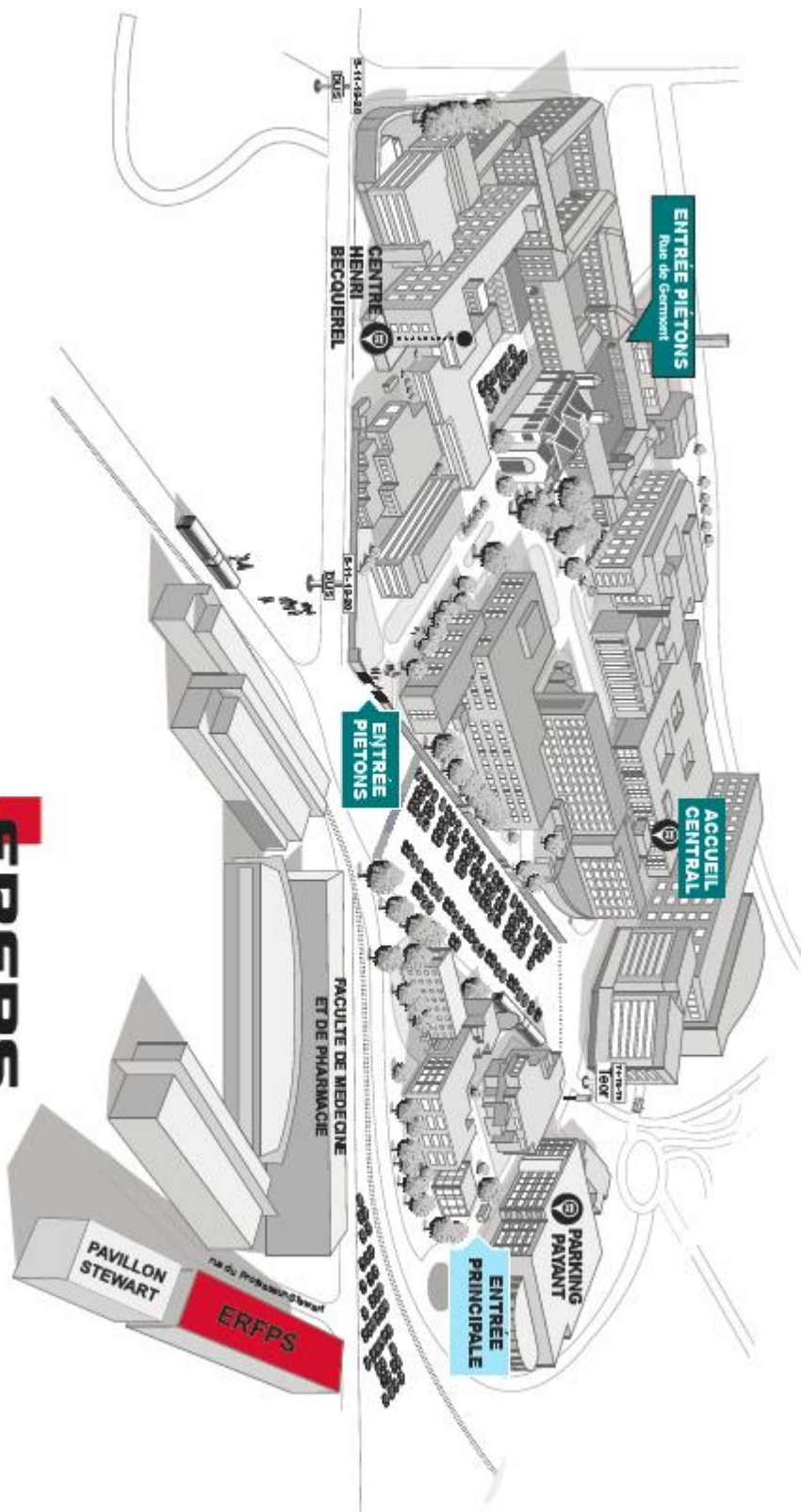
# ANNEXES

**ANNEXE 1    Plan**

**ANNEXE 2    Préparation au concours**

**ANNEXE 3    Programme de la formation  
cadre de santé**

# CHU DE ROUEN HÔPITAL CHARLES-NICOLLE



**ERFPPS**  
ÉCOLE FÉDÉRALE DE FORMATION DES PROFESSIONS DE SANTÉ  
14 RUE DU PROFESSEUR STEWART - 76000 ROUEN

# Annexe 2



Formation organisée avec le soutien de la Région Normandie



Institut de Formation des Cadres de Santé

## SE PREPARER AU CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION DE CADRE DE SANTE

Vous exercez depuis plus de quatre ans une profession paramédicale et vous envisagez de devenir cadre de santé. Nous vous proposons de préparer le concours d'entrée en formation de cadre de santé au sein d'un groupe de vingt professionnels pendant six mois à raison d'un jour par semaine.

### QUI SOMMES-NOUS ?

L'Institut de Formation des Cadres de Santé (I.F.C.S.) est l'une des composantes de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (E.R.F.P.S.) géré par le C.H.U. de Rouen.

**Centré sur l'interprofessionnel**, il accompagne à ce jour des professionnels issus de neuf professions paramédicales :

- infirmiers/ères
- ergothérapeutes
- orthophonistes
- diététiciens/nes
- psychomotricien/nes
- masseurs-kinésithérapeutes
- techniciens/nes de laboratoire
- préparateurs/trices en pharmacie
- manipulateurs/trices en électroradiologie médicale

dans leurs projets de devenir cadre de santé.

**Soucieux de favoriser la formation tout au long de la vie**, il est en partenariat avec l'Université de Rouen pour favoriser l'accès des cadres de santé à une deuxième année de master (management des organisations sanitaires et médicosociales, métiers de la formation).

... / ...

## QUELLE FORMATION PROPOSONS-NOUS ?

Cette formation est centrée sur les deux épreuves du concours et la poursuite de la construction du projet professionnel cadre de santé.

Chaque participant pourra progressivement :

- ↳ situer ses acquis vis-à-vis des attentes des jurys du concours
- ↳ développer des capacités pour réussir les deux épreuves du concours, notamment :
  - réaliser dans un temps limité une épreuve écrite d'analyse et de synthèse et argumenter ses points de vue
  - élaborer un dossier personnalisé incluant l'analyse de son parcours professionnel et sa conception du(des) métier(s) de cadre de santé
  - argumenter à l'oral son dossier devant un jury de trois personnes
  - adapter son comportement à la situation d'entretien d'admission.

**Il est à noter que cette formation ne peut pas permettre de lever des difficultés importantes dans l'expression écrite et orale. Il est conseillé de prendre d'autres moyens pour améliorer si nécessaire sa capacité à s'exprimer clairement avant d'envisager de se préparer aux épreuves du concours.**

Nous mettons en œuvre une pédagogie sollicitant :

- l'implication de chacun,
- la mutualisation des ressources au sein du groupe.

Les participants sont répartis en groupes de vingt pour faciliter les apprentissages.

Ils bénéficient :

- d'un apport d'informations sur les attentes des jurys,
- d'un apport de connaissances méthodologiques nécessaires pour les deux épreuves,
- d'un entraînement méthodologique par des travaux individuels et collectifs à l'IFCS et la proposition de travaux individuels entre deux journées de formation,
- d'un partage d'idées et d'expériences,
- de la réalisation de trois devoirs dans les conditions de l'épreuve d'admissibilité :
  - 1 la 2<sup>ème</sup> semaine / 1 à mi-parcours / 1 un mois avant l'épreuve écrite.Une double correction en est assurée par les professeurs de français et des cadres de santé.  
Chaque devoir donne lieu à un rendu personnalisé des résultats obtenus et de sa progression.  
Ils permettent également l'approfondissement des connaissances car leurs thèmes servent de supports d'enseignement.
- de travaux favorisant le développement de leur capacité à argumenter.

Pour des raisons éthiques, l'épreuve orale fait l'objet de travaux d'entraînement direct mais ne donne pas lieu à des exercices de simulation d'entretien.

Les participants ont accès au centre de documentation et aux équipements informatiques de l'ERFPS.

## QUI INTERVIENT DANS CETTE FORMATION ?

- l'équipe pédagogique de l'I.F.C.S.
- trois professeurs certifiés de Lettres Classiques,
- des cadres de santé et cadres supérieurs de santé.

.../...



## QUELLE PROGRAMMATION ?

Deux ou trois groupes seront constitués en fonction des inscriptions et sur la base d'un seul groupe par journée : un groupe le mardi, un le mercredi et un le jeudi.

Les 20 jours de formation se déroulent **de septembre à début mars en amont du concours.**

Les journées de formation se déroulent de 09 heures à 17 heures.

Un temps est programmé à la mi-journée pour les recherches et travaux individuels.

## OU SE DEROULE LA FORMATION ?

- INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DU CHU DE ROUEN

Espace Régional de Formation des Professions de Santé - 14, rue du Pr. Stewart - 76042 ROUEN Cedex 1

Téléphone : 02.32.88.85.45 ou 46 - Fax : 02.32.88.83.72 - E-mail : [Secretariat.IFCS@chu-rouen.fr](mailto:Secretariat.IFCS@chu-rouen.fr)

## COMBIEN COUTE-T-ELLE ?

\* Cycle complet (20 jours) : 2 700 € par participant. (tarif 2018-2019)

L'intégralité de la somme est due même en cas d'abandon en cours de formation.

Cette formation peut être :

- ⇒ soit prise en charge par les employeurs dans le cadre du plan annuel de formation continue,
- ⇒ soit payée par les participants.
- ⇒ soit prise en charge par un OPCA/FONGECIF/ANFH

Elle fait l'objet, dans les deux cas, d'une convention de formation.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

↪ Dès le mois d'avril, la plaquette d'information ainsi que la fiche d'inscription peuvent être envoyées à chaque personne qui en fait la demande par courrier, par téléphone ou par mail.

↪ La clôture des inscriptions est fixée vers la fin mai.

↪ Si vous souhaitez être pris en charge par votre employeur, vous devez lui en faire la demande. S'il accepte votre demande, il procédera à votre inscription auprès de l'I.F.C.S.

## ANNEXE 3

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE  
DU C.H.U. DE ROUEN - HOPITAUX DE ROUEN

# PROGRAMME DE LA FORMATION CADRE DE SANTE

(Annexes du décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé)

### ANNEXE I

#### PROGRAMME

Le bon fonctionnement de nos structures de santé, qu'elles soient hospitalières ou de formation, dépend largement de la place des cadres de santé et de leur compétence, qui est déterminante pour la qualité des prestations offertes tant aux patients qu'aux étudiants.

C'est pourquoi la formation des cadres de santé est une priorité essentielle pour garantir la qualité de l'encadrement. Elle contribue en effet à assurer l'efficacité et la pertinence du rôle de l'encadrement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de formation des personnels et de gestion des équipes et des activités. L'adaptation régulière de cette formation est une nécessité pour préparer et accompagner l'évolution rapide des établissements de santé et des pratiques professionnelles.

La formation conduisant au diplôme de cadre de santé a pour ambition de favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage communs à l'ensemble des cadres de santé afin d'enrichir les relations de travail et les coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles, indispensables à la cohérence des prestations. Elle met en œuvre à cette fin un programme identique pour l'ensemble des filières professionnelles et vise à encourager de façon progressive la mise en œuvre d'une dispensation commune, interprofessionnelle ou par famille professionnelle. Cette démarche s'effectue dans le respect des caractéristiques propres à chacune des filières professionnelles.

La formation instituée a pour objectif de préparer les étudiants conjointement à l'exercice des fonctions d'animation et de gestion d'une part, de formation et de pédagogie d'autre part, dévolues aux cadres de santé, en leur apportant les concepts, les savoirs et les pratiques nécessaires, et en favorisant leur application à leur domaine professionnel. Ainsi l'objectif de déclassement poursuivi ne saurait en aucun cas conduire à remettre en cause l'identité de chacune des professions ni à autoriser l'encadrement ou la formation des professionnels d'une filière par des cadres de santé n'ayant pas la même origine professionnelle.

La formation s'adresse à des professionnels possédant une expérience technique confirmée et des aptitudes à la prise de responsabilités d'encadrement. Elle les prépare à assumer pleinement ces dernières dans l'exercice de leurs futures fonctions, notamment par l'étude des outils techniques et d'évaluation propres à chaque filière professionnelle.

Dans le respect du programme institué, elle est organisée et dispensée en fonction des besoins des candidats et selon un projet pédagogique faisant appel à des principes de pédagogie d'adulte. Le travail personnel de recherche et de documentation et le travail de groupe seront notamment utilisés au maximum afin de respecter, de favoriser et de développer l'autonomie et la créativité des étudiants. Les stages devront leur permettre un apprentissage pratique et

approfondi de leurs fonctions de cadre par une application concrète et un transfert à leur domaine d'exercice professionnel.

La formation est dispensée par les seuls instituts de formation des cadres de santé agréés à cet effet qui, par ailleurs, sont habilités à participer à des missions de formation continue et d'adaptation à l'emploi de l'encadrement, de recherche et de conseil.

La formation se compose de 6 modules. L'alternative prévue aux modules 4 et 5 doit, dans le cadre du projet pédagogique de l'institut, garantir une stricte égalité des durées respectives de formation théorique et de stages entre les deux modules considérés.

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre :

Trois semaines d'enseignement théorique ;  
Trois semaines de stage hors secteur sanitaire.

Module 2 : Santé publique :

Trois semaines d'enseignement théorique.

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche :

Trois semaines d'enseignement théorique.

Module 4 : Fonction d'encadrement :

Cinq semaines d'enseignement théorique ;  
Quatre semaines de stage en établissement sanitaire ou social, ou  
Six semaines d'enseignement théorique ;  
Trois semaines de stage en établissement sanitaire ou social.

Module 5 : Fonction de formation :

Cinq semaines d'enseignement théorique ;  
Quatre semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social, ou

Six semaines d'enseignement théorique ;  
Trois semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social.

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels :

Cinq semaines d'enseignement théorique réparties de la façon suivante :

- soit cinq semaines d'approfondissement du module 4 ;
- soit cinq semaines d'approfondissement du module 5 ;
- soit trois semaines d'approfondissement du module 4 et deux semaines d'approfondissement du module 2 ;
- soit trois semaines d'approfondissement du module 5 et deux semaines d'approfondissement du module 2 ;

Quatre semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

soit :

|  |             |                |
|--|-------------|----------------|
| Enseignement théorique.....                              | 24 semaines | ou 26 semaines |
| Stages.....  | 15 semaines | ou 13 semaines |
| Travail personnel, de recherche et de documentation..... | 2 semaines  | 2 semaines     |
| Congés.....  | 1 semaine   | 1 semaine      |
| Total.....   | 42 semaines | 42 semaines    |

## FORMATION THÉORIQUE

### MODULE 1

Initiation à la fonction de cadre

(90 heures)

#### Objectifs

Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires. Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et sociales et les entreprises. Développer ses aptitudes à communiquer efficacement. Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision. Adapter et enrichir son projet professionnel.

I. - Notions de psychologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;

La psychologie des groupes et des individus ;

La psychologie dans le travail.

II. - Notions de sociologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;

La sociologie des groupes et des organisations ;

La sociologie du travail.

III. - Notions de communication :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;

Les outils de la communication ;

Les outils et la gestion de l'information.

IV. - Notions générales d'économie et de finances publiques :

Les concepts et notions de base de l'économie ;

Les agents économiques et la comptabilité nationale ;

Les instruments de la politique économique ;

Les finances publiques.

V. - Notions générales de droit :

Les sources du droit ;

Le droit constitutionnel et le droit administratif ;

Le droit civil et le droit du travail ;

Le droit communautaire ;

Les responsabilités juridiques.

VI. - La fonction de cadre :

L'histoire et l'évolution de la fonction ;

Le cadre et la fonction d'encadrement ;

Les missions, fonctions et rôles de l'encadrement.

### MODULE 2

Santé publique

(90 heures)

#### Objectifs

Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé. Être capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique. Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.

I. - Données générales :

a) Les concepts et principes de santé publique :

- définitions et représentations sociales ;

- identification des besoins de santé ;

- santé des populations.

b) Les démarches de santé publique :

- prévention, promotion et éducation pour la santé ;

- hygiène de l'environnement ;

- soins de santé primaires et communautaires.

c) Les indicateurs de santé publique :

- données démographiques et épidémiologiques ;

- codification et nomenclature des activités ;

- évaluations des prestations.

d) Les grands problèmes actuels de santé publique.

II. - La politique de santé publique et ses moyens :

a) La protection sociale et la solidarité :

- risques et régimes ;

- structures de recouvrement et de prestations ;

- aide sociale et action sociale.

b) Les organismes de santé publique.

c) L'organisation sanitaire et sociale :

- structures de l'Etat et structures territoriales ;

- institutions sanitaires et sociales ;

- exercice libéral.

d) L'évaluation des politiques de santé publique.

### MODULE 3

Analyse des pratiques et initiation à la recherche

(90 heures)

#### Objectifs

Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses pratiques et savoirs. Appréhender les concepts de recherche et maîtriser les méthodologies et outils de la recherche. Être capable de réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel. Être capable de conduire l'analyse d'une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels préétablis. Être capable de conduire l'analyse critique d'une publication.

- I. - Définition et références théoriques :
- l'épistémologie ;
  - les objets et champs de l'analyse des pratiques ;
  - les types et niveaux de recherches.
- II. - Méthodologie d'analyse des pratiques :
- les démarches cliniques ;
  - la dimension culturelle des pratiques ;
  - les modes de transmission des savoirs ;
  - l'analyse méthodologique des pratiques.
- III. - Méthodologie de la recherche :
- l'investigation et la documentation ;
  - l'analyse et la problématique ;
  - l'élaboration et la validation d'hypothèses ;
  - l'échantillonnage, le groupe test et l'expérimentation ;
  - l'analyse et l'exploitation des résultats.
- IV. - Outils d'analyse des pratiques et de la recherche :
- les enquêtes, les études de cas ;
  - les outils d'information : banque de données, publications ;
  - les outils de recueil : questionnaires, interviews, entretiens, sondages ;
  - les outils de traitement : analyse de contenu, statistiques.
- V. - Bases théoriques et cliniques de l'analyse des pratiques professionnelles et de la recherche appliquée :
- les techniques et technologies professionnelles ;
  - les domaines, disciplines et champs professionnels.
- VI. - Analyse des pratiques, recherche et éthique :
- la législation et la réglementation ;
  - le Conseil national d'éthique, la Commission nationale informatique et liberté.

## MODULE 4

## Fonction d'encadrement

(150 ou 180 heures)

## Objectifs

Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale. Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe. Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels. Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique. Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources. Évaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.

I. - Le cadre législatif et réglementaire du secteur sanitaire et social :

L'histoire des institutions et les références législatives ;

La fonction publique hospitalière, les conventions collectives du secteur sanitaire et social ;

Le droit syndical et les instances de représentation des personnels ;

Les règles d'exercice des professions de santé.

II. - Le management :

a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.

b) Les démarches, méthodes et modèles :

- analyse stratégique et conduite de projet ;

- animation d'équipe, négociation et décision, gestion des conflits, résolution de problèmes ;

- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation et notation ;

- autorité et pouvoir, délégation et contrôle.

III. - L'organisation et les conditions de travail :

a) Les structures et leur fonctionnement :

- secteurs et services et leurs relations ;

- coopérations avec les instituts de formation.

b) L'organisation et l'amélioration des conditions de travail :

- organisation du travail dans les différents secteurs d'activité ;

- analyse des charges physiques, psychiques et mentales ;

- ergonomie.

c) L'hygiène et la sécurité :

- prévention des risques professionnels ;

- sécurité des locaux et installations ;

- comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et comité de lutte contre les infections nosocomiales.

IV. - L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles :

a) Les procédures et les protocoles d'activités professionnelles ;

b) La planification et l'organisation des activités professionnelles ;

c) La démarche d'assurance qualité et l'évaluation qualitative et quantitative des prestations professionnelles.

V. - L'usager et les structures de soins :

a) Les droits des patients ;

b) Les relations avec les patients, les familles, les réseaux de soins ;

c) La prévention des risques iatrogènes ;

d) Le secret médical, le secret professionnel et l'éthique.

VI. - La gestion économique et financière :

a) Le financement et le budget des établissements :

- ressources, tutelles et procédures ;

- comptabilité hospitalière, budgets de service.

b) La gestion économique ;

- équipements, locaux ;

- stocks, consommables et petit matériel.

c) Les outils de gestion et de contrôle :

- centres de responsabilité ;

- tableaux de bord, outils de gestion médicalisée ;

- informatique, archivage des informations.

## MODULE 5

## Fonction de formation

(150 ou 180 heures)

## Objectifs

Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques. Identifier les besoins en formation des étudiants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires. Participer à la formation des étudiants et du personnel. Organiser les conditions de réussite de la formation. Évaluer les résultats. Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation.

I. - Le cadre législatif et réglementaire de la formation :

L'histoire des institutions et les références législatives ;

La réglementation dans la fonction publique hospitalière et dans le secteur sanitaire et social privé.

II. - La pédagogie :

a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.

b) Les démarches, méthodes et modèles :

- projets, stratégies et modalités pédagogiques ;

- contenus et référentiels de formation ;

- méthodes et méthodologie d'évaluation ;

- exposé, analyse et synthèse, commentaire ;

- travaux de groupe, travaux dirigés.

c) Les outils et supports pédagogiques :

- fonds et recherche documentaires ;

- aides et supports audiovisuels et informatiques.

d) Les facteurs de mise en œuvre de la formation :

- potentialités, aptitudes et capacités ;

- relation formateur - étudiants, besoins et motivations ;

- rôle du formateur, pédagogie adaptée à l'adulte.

III. - L'organisation et les dispositifs de formation :

a) Les formations initiales et continues du secteur sanitaire et social :

- formations initiales : conditions d'accès, programmes, diplômes et certificats ;

- formations continues : typologie des actions, conditions d'accès.

b) Les structures et le fonctionnement des établissements de formation :

- écoles et instituts de formations initiales ;

- organismes et centres de formation continue ;

- relations avec les tutelles, les établissements.

IV. - L'organisation et l'évaluation des systèmes pédagogiques :

a) Les procédures et protocoles de l'apprentissage professionnel initial et continu ;

b) La planification et l'organisation de la formation professionnelle initiale et continue ;

c) La démarche de certification et l'évaluation qualitative et quantitative de la formation professionnelle initiale et continue.

## V. - L'étudiant et la formation :

- a) Les droits des personnes en formation initiale et continue ;  
b) Les relations avec l'institut de formation, le lieu de stage et les patients.

## VI. - La gestion de la formation :

- a) La gestion et le financement des écoles et instituts de formation initiale ;  
b) La gestion et le financement de la formation continue ;  
c) La gestion des locaux, équipements et outils pédagogiques.

## MODULE 6

Approfondissement des fonctions d'encadrement  
et de formation professionnels

(150 heures)

Ce module doit obligatoirement être effectué en fin de formation.

## Objectifs

Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation. Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine. Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.

En fonction du choix du candidat, ce module sera axé sur la fonction de formation ou sur la fonction d'encadrement, avec ou sans complément en santé publique. A cet effet, les thèmes du programme des modules 1, 2, 3, 4, et 5 peuvent être partiellement répartis au sein du module 6 dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et doivent être enrichis, selon le choix du type d'approfondissement effectué par le candidat, des thèmes suivants :

## Approfondissement de la fonction d'encadrement :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches d'organisation du travail appliquées aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres gestionnaires ;
- analyse et perspectives d'évolution des métiers ;
- coopérations et interactions des métiers ;
- législation et réglementation européenne de l'exercice des professions ;
- éthique et déontologie professionnelles.

## Approfondissement de la fonction de formation :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques pédagogiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches de conception pédagogique appliquées aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres formateurs ;
- analyse et perspectives d'évolution des formations ;
- coopérations et interactions des formations ;
- législation et réglementation européenne de la formation des professions ;
- éthique et déontologie professionnelles.

## Approfondissement du module Santé publique :

- analyse des pratiques de santé publique appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches de conception d'un programme appliqué aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres de santé publique ;
- législation et réglementation européenne de santé publique ;
- références et programmes prioritaires européens et internationaux.

## STAGES

D'une durée totale de 13 ou 15 semaines, soit 130 ou 150 demi-journées, selon le projet pédagogique de l'institut, ils peuvent être

effectués en continu ou en discontinu et doivent être organisés en cohérence avec les enseignements théoriques.

La planification, les modalités et la nature des stages sont déterminées dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et selon les objectifs de formation qui sont essentiellement centrés sur l'exercice de la fonction de cadre.

Les stages peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger. L'institut s'assure de leur valeur pédagogique.

## ANNEXE II

## ÉVALUATION

| MODULES   | TYPE D'ÉVALUATION  | NOTATION   |
|---|--|--|
| <i>Module 1</i><br>Initiation à la fonction de cadre.   | Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse.<br>Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage. | Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20. |
| <i>Module 2</i><br>Santé publique.  | Une épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse.  | L'épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.                         |
| <i>Module 4</i><br>Fonction d'encadrement.  | Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse.<br>Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage. | Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20. |
| <i>Module 5</i><br>Fonction de formation.   | Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse.<br>Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage. | Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20. |
| <i>Module 3 et module 6</i><br>Analyse des pratiques et initiation à la recherche, et Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels. | Mémoire individuel donnant lieu à soutenance.  | La mémoire donne lieu à une note sur 20. Les deux modules sont validés si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.               |

Les évaluations des modules 1, 2, 4 et 5 doivent permettre d'apprécier la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques acquises.

Les travaux réalisés à cet effet doivent mettre en évidence les capacités de l'étudiant à conceptualiser, analyser, synthétiser et prévoir le transfert de ses savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir à une pratique de responsable d'encadrement ou de responsable de formation.